

Compte rendu de séance

Séance du 23 novembre 2020

L'an 2020, le 23 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Gilles MICHEL, Maire.

Présents : M. Gilles MICHEL, Maire, Mmes : Céline AUBRY, Magali CLARY-NOIZET, Corine COLLIGNON, Marie LAHR, Karine LAMBIN, Viviane MEUNIER, MM : Romuald COCU, Sébastien GIRARD, Arnaud HANNEQUIN, Stéphane JENNEPIN, Pascal LATHUIN, Jean-Pierre LOUIS.

Absent excusé : Monsieur. DI FIORE Sébastien qui a donné pouvoir à Monsieur Romuald COCU
Madame Magali CLARY-NOIZET a donné pouvoir à Madame Karine LAMBIN à partir de la délibération 2020_051

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13 jusqu'à la délibération 2020_050 puis 12 pour la suite

Date de la convocation : 13 novembre 2020

Date d'affichage : 13 novembre 2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PRÉFECTURE DES ARDENNES

le : 27 novembre 2020

et publication ou notification

du : 27 novembre 2020

A été nommé(e) secrétaire : Madame Karine LAMBIN

Objet(s) des délibérations :

SOMMAIRE

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE - 2020_042
CRÉATION DU POSTE D'AGENT D'ACCUEIL À 20 HEURES - 2020_043
RECRUTEMENT DU PERSONNEL POUR LE CENTRE AÉRÉ 2021 - 2020_044
DÉLÉGATION AU MAIRE POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS 2020_045
RÉPONSE À L'APPEL À PROJET DETR et DSIL : Travaux de voirie - 2020_046
REMBOURSEMENT ACOMPTES LOCATIONS SALLE DES FÊTES - 2020_047
DURÉE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX F.D.E.A. - 2020_048
ATTRIBUTION DE COMPENSATION ARDENNE MÉTROPOLÉ - 2020_049
RENOUVELLEMENT CONCESSION TERRAIN - 2020_050
AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - 2020_051
TARIFS 2021 - 2020_052
PROJET PLAN BIBLIOTHÈQUE - 2020_053
ENCAISSEMENT CHÈQUE - 2020_054

Questions diverses :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal approuve unanimement le compte rendu du 14 septembre 2020.

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 29 septembre 2020, Madame Fabienne KUNYS l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale.

AJOUT ET MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour à savoir :

- 1) Délégation au maire pour solliciter des subventions.
- 2) Encaissement d'un chèque

Et de supprimer le point : décision modificative

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMUNE réf : 2020_042

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale,

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2020/2026, ci-joint,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de Gespunsart pour le mandat 2020/2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL réf : 2020_043

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'avis défavorable du Comité Technique Paritaire en date du 14 septembre 2020 concernant la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité **soit 14 votes** de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 20/35^{ème} et de dégager les crédits correspondants.

RECRUTEMENT PERSONNEL CENTRE AÉRÉ 2021 réf : 2020_044

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le recrutement de six personnes pour les centres aérés de Février, Pâques, Juillet et la Toussaint 2021 (modulé en fonction du nombre d'enfants inscrits).
- approuve les salaires suivants :

Directeur (trice) : grille indiciaire filière animation – grade adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

- indice brut 452 – majoré 396 – Echelon 7

Animateur diplômé (titulaire du BAFA) : grille indiciaire filière animation – grade adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

- indice brut 381 – majoré 351 - Echelon 6

Animateur non diplômé : grille indiciaire filière animation – grade adjoint d'animation

- indice brut 348 – majoré 326 – Echelon 1

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLÉGATION AU MAIRE POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS réf : 2020_045

Par délibération du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a accordé au Maire, pour la durée de son mandat, diverses délégations en application de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

Suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), l'article.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise désormais la délégation au Maire de la faculté de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions (alinéa 2°, nouveau).

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en œuvre une nouvelle délégation de prérogative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Délègue Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, l'attribution énumérée à l'article L.2122-22 alinéa 26° comme suit :

- de demander à l'État et à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions.

Étant précisé que la délégation susvisée est une délégation générale et concerne toute demande de subvention de fonctionnement et d'investissement, quelle que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

APPEL À PROJET DETR ET DSIL réf : 2020 _ 046

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de réfection de voirie rue de la Belle Vue est envisagé. Ces travaux seront à réaliser postérieurement à ceux d'Ardenne métropole pour la création d'un réseau d'assainissement séparatif des eaux usés et la réfection du réseau d'eau potable ainsi que ceux de la FDEA pour l'enfouissement des réseaux électricité et télécom et de création du réseau d'éclairage public.

Le montant des travaux est estimé à 315 752.44 € HT.

Considérant que la DETR a pour objectif de financer la réalisation d'investissements dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Les opérations éligibles à la DETR sont déclinées en cinq catégories :

- Constructions scolaires
- Constructions publiques
- Aménagement du territoire
- Voirie – assainissement – alimentation en eau potable
- Ingénierie

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre LOUIS, Adjoint aux travaux, le conseil municipal approuve à l'unanimité ;

- La validation du projet de réfection de voirie rue de la belle vue.
- Charge le Maire à faire une demande de subvention DETR selon le plan de financement le tableau qui suit.
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Une subvention sera demandée auprès des services de la Préfecture pour un montant équivalent à 30 % des travaux soit 94725.73 HT.

TRAVAUX RUE DE LA BELLE VUE

Prévisionnel financier

DÉPENSES		
Opérations	Montant HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	14 691,94 €	17 630,32 €
Levé Topographique	1 225,00 €	1 470,00 €
Travaux Commune	299 835,50 €	359 802,60 €
	315 752,44 €	378 902,92 €

RECETTES		
Nature	Montant	Base éligible
FCTVA	51 796.03 €	16,404 % du montant HT travaux
Subvention Etat (30 %)	94 725.73 €	30 % du montant HT des travaux
Autofinancement Commune ou emprunt	232 381.16 €	
	378 902,92 €	

REMBOURSEMENT ACOMPTES LOCATION SALLE DES FÊTES réf : 2020 _ 047

Suite à l'arrêté 2020-041 portant sur la fermeture des bâtiments municipaux et des installations sportives à compter du 21 mars 2020, pour éviter la propagation du COVID-19,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Le remboursement de l'acompte pour la location de la salle des fêtes soit la somme de 195.00 € versée par Monsieur et Madame Jean-Pierre IRLA,
- Le remboursement de l'acompte pour la location de la salle des fêtes soit la somme de 195.00 € versée par Monsieur Mickaël LOITS,

DURÉE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX F.D.E.A. réf : 2020_048

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir en une seule fois les travaux suivants :

- Dissimulation des réseaux électriques Chemin des Épinettes : 14 439.00 €
- Travaux éclairage public extension Madame GIRARD : 300.00 €
- Maîtrise d'œuvre travaux Chemin des Épinettes : 849.85 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION ARDENNE MÉTROPOLÉ réf : 2020_049

Le Conseil Communautaire d'Ardenne Métropole, dans sa séance du 4 février 2020, a fixé le montant des attributions de compensation provisoires pour 2020 ainsi que le montant des attributions de compensation d'investissement à rembourser par la Commune, soit la somme de 1179.00 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le paiement de cette somme au compte 2046.

Constatant l'absence de crédits ouverts à ce compte, il décide de créditer le compte 2046 de la somme de 1179.00€ prélevée aux dépens du chapitre 20 compte 2051, dépenses exceptionnelles.

CONCESSION TERRAIN réf : 2020_050

La concession pour l'utilisation des eaux d'une source au profit de Monsieur Michel BLAISE a expiré le 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal a pris une délibération pour le renouvellement de la concession en date du 20 novembre 2017 pour l'établissement d'une nouvelle convention. L'O.N.F. n'a pas instruit ce dossier et redemande une nouvelle délibération avec le nouveau Conseil.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Renouveler l'autorisation d'utilisation des eaux d'une source en forêt communale de Gespunsart accordée par acte en date du 3 juillet 1998 à Monsieur Michel BLAISE demeurant à Gespunsart, moyennant une redevance annuelle de 77.75 euros.
- Confier l'instruction de l'acte à l'O.N.F. (le montant des frais sera imputable au concessionnaire).

Cette concession sera renouvelée pour 9 ans.

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT réf : 2020_051

Monsieur le Maire rappelle que le présent budget ne saurait être invoqué au-delà du 31 décembre 2020. Afin de ne causer aucun préjudice financier aux entreprises intervenant au profit de la commune, Monsieur le Maire, conformément aux règles en vigueur, propose, dans l'attente du prochain budget, de prendre toute mesure nécessaire au règlement des dépenses d'investissement. Il a été décidé en commission des finances, ce qui suit :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager le quart des dépenses d'investissement prévues au budget primitif 2020 soit :

CHAPITRE	BUDGET 2020	MONTANT DES 25%
20	13000.00 €	3250.00 €
21	124000.00 €	31000.00 €
23	127577.26 €	31894.31 €
MONTANT TOTAL	264577.26 €	66144.31 €

TARIFS 2021 réf : 2020_052

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve les tarifs suivants pour l'année 2021

Sarts	40,00 €
Stockage de bois	76,00 €
Concessions au cimetière	
30 ans	150,00 €
50 ans	190,00 €
Columbarium	
30 ans	760,00 €
Locations diverses	
<i>salle polyvalente par jour</i>	90,00 €
café enterrement	45,00 €
<i>grande salle des fêtes :</i>	
<u>a) extérieur au village</u>	
journée ou soirée en semaine	260,00 €
journée ou soirée avec cuisine	310,00 €
week-end	670,00 €
week-end + 1 jour	850,00 €
<u>b) habitant</u>	
journée ou soirée en semaine (cuisine comprise)	180,00 €
week-end	390,00 €
week-end + 1 jour	500,00 €
<u>c) associations locales</u>	
2 locations gratuites - 1 location demi-tarif - les autres à plein tarif par année civile	
journée ou soirée en semaine (cuisine comprise)	180,00 €
week-end	390,00 €
week-end + 1 jour	500,00 €
<i>tables et bancs</i>	
de 1 à 5	30,00 €
de 6 à 10	50,00 €
Droits de photocopie	0,20 €
Monnayeur salle des sports	

1 euro/h

Droits de place	
<i>forains</i>	50,00 €
<i>occasionnels</i>	15,00 €
Livre "les cloutiers"	10,00 €
CD d'orgue	15,00 €
Participation au repas de fin d'année	28,00 €
Bon aux anciens	28,00 €
Fournitures scolaires/élève/an	40,00 €

REMBOURSEMENT VAISSELLE SALLES MUNICIPALES

assiette	3,00 €
bac inox	20,00 €
broc à eau	3,00 €
casseroles, passoire conique, plaque à rôtir et poêle, passe-bouillon	40,00 €
corbeille osier	4,00 €
couteaux à pain et à fromage	10,00 €
couteaux de cuisine	30,00 €
couverts	2,00 €
faitout avec couvercle	100,00€
louche, fouet, écumoire, pelle à tarte	10,00 €
percolateur	500,00€
planche à rigole	30,00 €
plat	15,00 €
plateau stratifié, ramasse couvert	10,00 €
saladier saucière	6,00 €
salière poivrière	3,00 €
tasse ou soucoupe	2,00 €
tire-bouchon limonadier	6,00 €
verre	2,00 €
verseuse	30,00 €

EXTRASCOLAIRE

Le Conseil Municipal approuve unanimement les tarifs pour les centres aérés de l'année 2020 établis à partir des quotients familiaux à savoir :

ENFANTS DE GESPUNSART

(QF de 0 à 450) Forfait à la semaine

1 ^{er} enfant	20.00 € la semaine
2 ^e enfant	15.00 € la semaine

(QF de 451 à 630) Forfait à la semaine

1 ^{er} enfant	25.00 € la semaine
2 ^e enfant	20.00 € la semaine

(QF > à 630) Forfait à la semaine

1 ^{er} enfant	55.00 € la semaine
2 ^e enfant	50.00 € la semaine

ENFANTS DE L'EXTÉRIEUR SANS DISTINCTION DU NOMBRE D'ENFANTS

(QF de 0 à 450) Forfait à la semaine

35.00 € la semaine

(QF de 451 à 630) Forfait à la semaine

40.00 € la semaine

(QF > à 630) Forfait à la semaine

70.00 € la semaine

PÉRISCOLAIRE

Cantine : 5.00 €

Garderie QF < 630 : 0,35 € la 1/2 heure

Garderie QF > à 630 : 0.60 € la 1/2 heure

PROJET PLAN BIBLIOTHÈQUE réf : 2020_053

L'Inspecteur de l'Education Nationale adjoint en charge du 1er degré de la direction des services départementaux de l'Education Nationale a sollicité Monsieur le Maire pour élaborer un projet de création ou de revitalisation d'une bibliothèque au sein de l'école de Gespunsart.

Une subvention de 1500 euros serait susceptible d'être allouée à la Commune.

Cette subvention devra être complétée par une contribution de la part de la Commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer 300 euros au titre de ce dispositif.

ENCAISSEMENT CHÈQUE réf : 2020_054

Dans le cadre de la restructuration de l'école et de la mairie, la société VALLOGIA nous est redevable de la somme de 2091.69 € pour la consommation d'eau et d'électricité pendant les travaux.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'encaissement du chèque de la Société VALLOGIA d'un montant de 2091.69 €.

Questions diverses :

Demande de modification du P.L.U.

Mesdames ORY et DELAVault, héritières d'un terrain industriel cadastré en zone « UZ », souhaiteraient que ce terrain passe en zone constructible et demandent à ce que la commune fasse une modification du Plan Local d'Urbanisme.

Pour l'instant il n'est pas prévu de modifier le P.L.U.

A l'unanimité, le conseil municipal envisage plutôt une réflexion globale à la modification du P.L.U.

Séance levée à 21 heures 30

En Mairie le 27 novembre 2020

Le Maire,
Gilles MICHEL

